



Carcassonne, le lundi 23 juin 2014

**Sécheresse : situation de vigilance sur l'est audois et premières restrictions d'eau sur les communes du littoral audois**

**Au vu de la situation hydrologique et de la météorologie actuelles, Monsieur le Préfet a décidé de mettre en place des mesures de restriction de l'usage de l'eau sur les communes du littoral et de placer l'est audois en situation de vigilance.**

Réuni le 12 juin, le comité de gestion de l'eau du département a procédé à une analyse détaillée des ressources disponibles, des besoins des différents types d'usagers et a établi un bilan à l'échelle du département. Ce bilan a fait ressortir la nécessité de proposer au préfet de telles mesures.

Après un hiver et un printemps très sec dans l'est audois, comme dans l'Hérault, la sécheresse fait son apparition à l'est du département.

Si les barrages du département présentent des niveaux de remplissage très satisfaisants, certains cours d'eau présentent de faibles débits. C'est notamment le cas de l'Orbieu, la Cesse, l'Argent-Double et des cours d'eau du bassin versant de l'Aude aval (hors fleuve Aude) qui se situent à leurs niveaux de vigilance. En outre, l'Orb, cours d'eau héraultais dans lequel sont effectués des prélèvements par certaines communes du littoral audois, présente un débit très faible.

Enfin, la majeure partie des nappes souterraines ont bénéficié des précipitations hivernales pour atteindre des niveaux proches des valeurs normales historiques, sauf dans le Minervois où les niveaux sont relativement bas et plus encore sur le littoral méditerranéen (nappe de l'Astien située dans l'Aude et l'Hérault).

**Contact presse : Service Interministériel de la Communication de la Préfecture de l'Aude**

ARIANE GRELLIER - 04 68 10 29 82 / 06 76 72 33 81

FRANÇOISE BATAFARANO – 04 68 10 27 95



**Le Comité a ainsi proposé à Monsieur le Préfet les mesures suivantes :**

- L'est audois (Orbieu, Argent-Double, Cesse et Aude aval) est placé en situation de vigilance : les usagers et les gestionnaires sont invités à prendre les mesures d'économie les plus strictes pour les usages tels que l'arrosage des jardins, espaces verts, le remplissage des piscines et le lavage des véhicules hors station de lavage.
- **Les communes du littoral audois desservies en eau par la nappe de l'Astien ou le fleuve Orb sont placées en situation d'alerte**, avec les mesures de restriction des usages suivantes :

**Pour les communes du littoral audois desservies en eau par le fleuve Orb :**

- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique et pour les organismes liés à la sécurité,
- Le remplissage des piscines privées est interdit (à l'exception de la première mise en eau des piscines nouvellement construites et de celles destinées à un usage collectif),
- Les bornes et fontaines en circuit ouvert devront être fermées,
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des jardins potagers, des golfs, des espaces sportifs de toute nature est interdit entre 8 heures et 20 heures.

**Pour la commune de Fleury d'Aude, en plus des mesures ci-dessus :**

- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs (sauf green et départ), des espaces sportifs de toute nature est interdit,
  - Le fonctionnement des douches de plages est interdit,
- Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques,
- L'arrosage des cultures est interdit de 11 heures à 20 heures, sauf cas particulier.

Des contrôles spécifiques seront organisés conjointement par l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur ces communes afin de s'assurer de la bonne mise en application de ces mesures.

**Le Comité de Gestion de l'Eau se réunira à nouveau le 9 juillet pour examiner à nouveau la situation hydrologique et proposer le cas échéant de nouvelles mesures de gestion.**

**Contact presse : Service Interministériel de la Communication de la Préfecture de l'Aude**

ARIANE GRELLIER - 04 68 10 29 82 / 06 76 72 33 81

FRANÇOISE BATTAFARANO - 04 68 10 27 95